**Les jeunes et familles**

Le Pass’Sport s’adresse aux jeunes qui sont :

* nés entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 et bénéficient de l’allocation de rentrée scolaire ;
* nés entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 et bénéficient de l’allocation d’éducation de l’enfant handicapé ;
* nés entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 et bénéficient de l’allocation aux adultes handicapés  ;
* étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2022, d’une bourse de l’état de l’enseignement supérieur sous conditions de ressources, d’une aide annuelle du CROUS ou d’une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l’année universitaire 2022 – 2023.